



TÉMOINS ALBERT ET MARTIN BINDER, en Gaec à Sessenheim (Bas-Rhin)



Des panneaux photovoltaïques montés sur un hangar neuf

« Lors de la construction de notre hangar, nous avons d'emblée intégré 980 m² de

panneaux photovoltaïques à la toiture. Le terrain se prêtait à une orientation plein sud. D'une puissance de 126 kWc, l'installation délivrera de 115 000 à 118 000 kWh/an selon l'ensoleillement. Sur un plan juridique, la centrale solaire a été logée dans une SARL familiale. Notre Gaec loue la toiture à cette société. Nous nous sommes impliqués à fond dans ce projet pendant dix mois. En effet, tous les paramètres (inclinaison et orientation des panneaux, distance entre

l'onduleur et les capteurs...) doivent être optimisés car toute erreur est irrattrapable. Des partenaires comme la chambre d'agriculture et Ecotral (1) nous ont accompagnés durant nos démarches. Nous avons choisi de travailler avec un installateur français reconnu (Tenesol) de façon à avoir un maximum de garanties. Cette entreprise nous a livré un équipement conforme à nos souhaits clés en main. L'investissement approche les 600 000 euros. Nous vendrons l'électricité à hauteur de 0,57 €/kWh à Electricité de Strasbourg pendant vingt ans. Après intégration des charges de fonctionnement, nous estimons le temps de retour sur investissement à quatorze ou quinze ans. »

(1) Une filiale d'Electricité de Strasbourg, l'équivalent d'EDF en Alsace.

1. INTÉGRATION

L'intégration des panneaux au bâti favorise grandement la rentabilité d'une installation photovoltaïque.

2. ONDULEURS

Les onduleurs transforment le courant produit en courant identique à celui fourni par le réseau (230 volts, 50 hertz).

Enfin, pour des installations photovoltaïques raccordées au réseau, l'octroi des aides est conditionné à l'utilisation des services d'un installateur certifié QualiPV.

● NOS BONS TUYAUX

DES ASSOCIATIONS POUR VOUS AIDER

Investir au titre de l'exploitation nécessite d'être particulièrement vigilant sur les aspects juridiques et fiscaux. La taxe professionnelle est en effet susceptible d'être appelée par l'administration fiscale et la situation n'est pas claire vis-à-vis de la TFNB (taxe sur le foncier non bâti). Il est préférable d'être propriétaire du terrain et du bâtiment concerné. Prudence également avant de louer votre charpente à un investisseur. Il est recommandé de se renseigner auprès d'un expert juridique et fiscal. Le choix de

l'installateur requiert de la vigilance: dans ce secteur en plein boom, il faut distinguer les partenaires fiables des entreprises instables. L'Ademe et des associations peuvent vous guider dans vos démarches et vous informer sur les aides auxquelles vous pouvez prétendre. Voici une sélection d'organismes à consulter: les « Espaces info énergie » de vos régions vous informent sur les règles et subventions spécifiques. L'association Enerplan livre des informations sur les matériels, les aides financières, les aspects réglementaires... En pointe sur le photovoltaïque, l'association Hespul fournit en particulier des renseignements sur les procédures d'installation.

● CE QUE NOUS EN PENSONS UN PLACEMENT SÛR

➤ Risques financiers limités:

contrat de vingt ans, garanties sur les panneaux et les onduleurs...

➤ Peu de maintenance.

➤ Impact paysager nul en cas d'intégration au bâti.

➤ Montants des investissements élevés.

➤ Baisse de rendement des panneaux après quelques années.

➤ Problématique fiscale (taxe professionnelle, TFNB) à élucider.

COMBIEN ÇA COÛTE

De 4 à 13 € le Wc

● Coût total d'installation: de 4 à 7 euros du watt-crête en non-intégré, de 5 à 13 €/Wc en intégré, hors aides (le prix diminue quand la surface augmente).

● Temps de retour sur investissement: entre huit et vingt ans.